



Avril-Mai-Juin 2016

N°147

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Message de Louis XX à l'UCLF

Le 4 juin, les pèlerins légitimistes du Puy-en-Velay ont reçu ce message d'encouragement de Monseigneur le duc d'Anjou.

Chers Amis,

Vous m'aviez invité à votre pèlerinage jubilaire au Puy et je vous en remercie. À défaut de pouvoir être présent parmi vous, je suis là par la pensée et mes prières accompagnent tous ceux qui accomplissent ce geste immémorial de dévotion.

En cette année 2016, alors qu'un tel jubilé ne se reproduira que dans 141 ans, je mesure toute l'importance de cet acte.

Je la mesure d'autant plus que pour tous mes prédécesseurs, les rois de France au souvenir desquels votre association est si attachée, venir ici, au Puy, a toujours été la marque d'un renouveau profitable à tout le royaume.

La venue de Charles VII, par exemple, implorant le secours de Notre-Dame pour sauver son royaume, demeure en ce sens un symbole marquant. Il est encore plus parlant en cette année où la présence de Jeanne d'Arc est si manifeste. Elle-même envoya sa mère la représenter au jubilé de 1429, convaincue que sa mission de renaissance du pays, alors presque tout abandonné aux mains étrangères, passait par l'intercession miraculeuse de la Vierge du Puy.

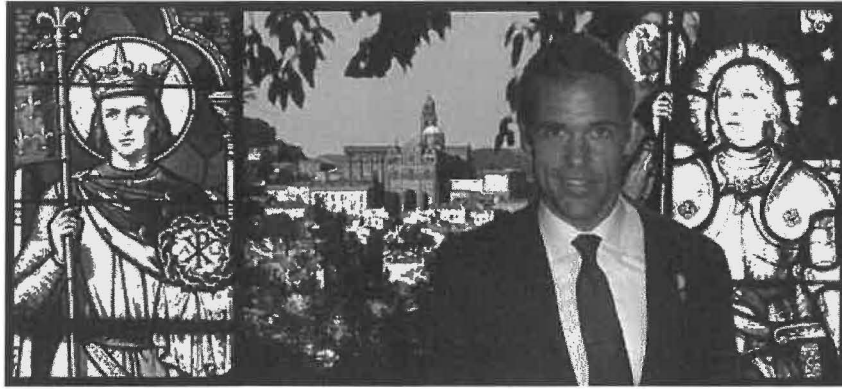
Or ce renouveau n'est-il pas toujours d'actualité dans notre société si déchirée et inquiète ? Un vieux monde né à la fin du XVIII^e siècle disparaît et un monde nouveau retrouvant le sens de la transcendance et de l'unité est en train de se mettre en place. Le Saint-Père l'appelle de ses vœux dans tous ses récents écrits. Les jeunes y contribuent grandement par leur action et leur engagement pour une société redonnant au bien commun toute sa réalité. Beaucoup ont, justement, placé leur espérance dans le pèlerinage jubilaire du Puy.

Vous prierez durant le vôtre pour qu'un monde renaissant aux valeurs de la tradition de nos pères puisse redonner à la France et le sens de sa grandeur, et l'esprit de sa mission civilisatrice pour l'ensemble des nations, et la puissance des grâces de son baptême.

Pour tout cela soyez remerciés...

Et que la ferveur de vos prières contribue à protéger la France.

Louis, duc d'Anjou



Déclaration de Louis XX à la collégiale de Poissy

Le 8 mai à la collégiale de Poissy, Monseigneur le duc d'Anjou a présidé une cérémonie liée à la restauration d'une statue de Saint Louis, brisée deux ans plus tôt par un vandale. Déclaration pleine de symboles.

J'ai souhaité être présent pour la réinstallation de la statue de Saint Louis qui avait été brisée l'année même où de nombreuses villes de France commémoraient la naissance de Louis IX, le saint roi. Le symbole était trop fort pour que ne soit pas perçu dans cet événement quelque chose qui le dépasse. Qui nous dépasse !

Saint Louis, né en 1214, il y a donc maintenant un peu plus de huit siècles, demeure le modèle du bon gouvernant. Dans ses diverses actions, dans ses écrits, il a toujours montré que le devoir des rois était tout entier contenu dans le service qu'ils pouvaient assurer vis-à-vis de leurs sujets. Cela s'est traduit en termes de justice qu'il réforma pour une meilleure adéquation entre la sentence et la faute ; de fiscalité qu'il voulut rendre plus juste et mieux ordonnée au bien commun ; de préoccupations sociales vis-à-vis des plus pauvres ou des malades. Il ne nous appartiendra pas de rappeler ses mérites que le peuple a tout de suite reconnus au point de vouloir en faire un saint dans des délais très courts.

Au-delà de sa personne et de son action humaine, il y a en effet l'intercesseur entre les hommes et Dieu qui est honoré sur les autels des centaines de cathédrales, églises et chapelles placées sous son patronage. Oui, ce saint est intimement lié à la France qu'il protège. Il était donc important qu'il soit encore mieux vénéré dans cette église de Poissy où il fut baptisé et où sa statue a toute sa place. Celle-ci ne pouvait pas disparaître, fracassée par une main iconoclaste.

Ainsi, dès que j'ai su qu'elle avait été brisée alors que par deux fois, quelques semaines avant, elle avait accompagné ma démarche d'hommage à mon saint aïeul, j'ai demandé que soit mis en œuvre ce qui était possible pour replacer l'effigie de Saint Louis dans son église. L'Institut de la Maison de Bourbon, organisme culturel reconnu d'utilité publique, permet de répondre à de tels besoins et il a pu ouvrir une souscription à laquelle ses membres ont largement répondu, ainsi que ceux d'autres associations, elles aussi sollicitées. Je les remercie toutes. Le mécénat est nécessaire dans un pays qui conserve de nombreux témoignages de son passé mais qui est confronté aussi, souvent, à leur triste état et même, parfois, malheureusement à leur abandon.

Mais sans doute la création d'une nouvelle statue aurait-elle dû être envisagée sans le talent, la patience et tout l'art de Pierre-Charles Mouterde qui a su, parmi les centaines de débris épars, reconnaître chaque morceau et reconstituer l'œuvre. Ainsi cet objet de foi des générations passées continue, au présent, à soutenir la dévotion des fidèles. Beau symbole chrétien d'unité des générations qui ne forment qu'une famille.

Symbolique forte, à l'image de celui qui fut autant un grand roi sur terre qu'un grand saint au ciel.

Remercions donc le Père Courtois d'avoir pu organiser cette cérémonie. La date choisie, qui est celle de la fête nationale de Jeanne d'Arc, n'est pas un hasard. Elle permet de se rendre encore mieux compte qu'en France la foi et l'attachement aux valeurs chrétiennes sont les meilleurs fondements de la vie publique.

Qu'à l'occasion de la restauration de la statue du souverain né et baptisé à Poissy, saint Louis et sainte Jeanne d'Arc protègent notre patrie et lui rappellent sa mission.

Louis, duc d'Anjou

Daech les appelle les Ashbals (les Lionceaux). Ces enfants fanatisés seront les djihadistes de demain. Ils apprennent déjà à être des bourreaux.

L'horreur atteint des sommets dans la guerre qui fait rage au Proche-Orient. Toutes les parties, qu'elles soient rebelles ou gouvernementales, font assaut d'abominations.

Faut-il rappeler que si les conflits classiques sont déjà terrifiants, les guerres civiles peuvent atteindre des paroxysmes car elles n'obéissent à aucunes règles (en particulier celles des conventions de Genève) ? En outre, les belligérants sont presque tous animés d'une véritable haine de leurs ennemis qu'ils connaissent parfois très bien parce qu'ils sont souvent leurs anciens voisins.

Toutefois, en général, ceux qui commettent ces atrocités tentent de les dissimuler. Le Groupe État islamique (EI, Daech), lui, les instrumentalise pour s'en servir comme moyen de propagande. L'imagination des bourreaux n'a pas de limites, mais il leur faut systématiquement innover dans l'ignominie pour rendre leurs actions encore plus insupportables : après les exécutions par fusillades et décapitations à l'arme blanche, les salafistes-djihadistes de Daech sont passés à la mise à mort par noyade, par le feu, à l'aide d'explosifs et, plus dernièrement, en enterrant vivants certains de leurs propres combattants qui refusaient de monter au front. Ils ont fait des bourreaux – comme Jihad John aujourd'hui disparu lors d'une frappe américaine – de véritables héros médiatiques qui, suprême torture pour les suppliciés, se livrent à de longs et abscons discours avant de les assassiner.

La propagande de ceux qui « aiment la mort »

Le plus terrible est que, comme dans le cas de la Shoah, tout cela

est pensé et organisé méthodiquement. Par exemple, les mises en scène des assassinats sont particulièrement soignées afin d'obtenir un impact maximum sur le public qui visionne ces vidéos. L'objectif est de terroriser les adversaires, de décourager les « traîtres » et les « espions », pour affirmer à la face du monde que les adeptes de l'État islamique et de son calife, Abou Bakr Al Baghdadi, ne craignent rien ni personne... et surtout pas la justice des hommes.

Daech se pose ainsi comme le seul mouvement qui ose s'opposer aux grandes puissances, Occident, Russie, Arabie saoudite, etc. C'est un véritable pied de nez que Daech lance au monde entier en appliquant à la lettre sa célèbre maxime : « *Vous, vous aimez la vie comme nous, nous aimons la mort.* »

Par un phénomène d'attraction/répulsion bien connu des professionnels de la psychologie, ces démonstrations macabres attirent des volontaires autant qu'elles révoltent les adversaires de l'État islamique.

Le cas des Ashbals (les Lionceaux)

Ce qui est totalement hallucinant, c'est l'utilisation d'enfants – qualifiés d'*Ashbals* par Daech – en tant que bourreaux. Une vidéo récente met en scène deux enfants français que leur père^[1] djihadiste (préssumé tué à Alep en 2014) aurait emmenés faire la *hijra*^[2] et assassiner des « espions ». Avant de passer à l'action, on les voit écoutant bien sagement des cours

et manipulant une kalachnikov. D'autres vidéos, tout aussi insoutenables, montrent déjà des enfants commentant les pires horreurs, dont au moins une décapitation au couteau qui aurait été effectuée par un jeune Britannique.

Pour Daech, qui prétend faire respecter strictement les valeurs de l'islam des origines, il s'agit en fait d'un véritable parjure. En effet, les textes sacrés de l'islam (Coran, hadiths et biographie de Mahomet) interdisent strictement aux enfants non pubères de mener quelque action de guerre que ce soit. Or, les « exécutions » et l'entraînement aux armes sont des actes de guerre.

Al-Baghdadi trahit donc fondamentalement la doctrine qu'il prétend défendre et imposer à l'*Oumma* (communauté des musulmans). En fin de compte, il adapte sa base idéologique à ses besoins stratégiques et tactiques. Le cas est flagrant lorsqu'il accepte que des jeunes filles embrigadées par Boko Haram deviennent des kamikazes, ce qui est formellement prohibé par les textes sacrés cités, les femmes – et encore moins les jeunes filles – ne devant participer directement à des actions de guerre et encore moins se suicider. D'ailleurs, il n'y a que Boko Haram qui se livre actuellement à ce type d'actions terroristes dévastatrices. Il faut dire que les adeptes de ce groupe que l'on peut qualifier de secte (ce qui était le cas à l'origine du mouvement) respectent un islam fortement mêlé de syncrétisme qui autorise toutes les abominations peu compréhensibles aux yeux des Occidentaux.

De la « tactique » à la « théorie »

Dans le cas de Boko Haram, rebaptisé la « wilaya Afrique de

[1] L'information selon laquelle ils seraient frères reste à confirmer.

[2] L'émigration de musulmans de la France « mécréante » vers le « califat ».

l'Ouest » depuis son ralliement à l'État islamique le 7 mars 2015, le souci de la *choura* (le « conseil », l'organe de commandement) de Daech est purement tactique : déclencher des attentats meurtriers au sein des populations civiles pour obliger les forces régulières à se disperser sur le terrain afin de tenter d'assurer une meilleure protection. Ailleurs, en particulier dans le berceau syro-irakien du califat, le but est stratégique : préparer la prochaine génération de combattants car le *djihad* s'inscrit dans la très longue durée. Déjà, les écoles^[3] dirigées par Daech sont en fait des camps d'entraînement où les enfants sont embrigadés et reçoivent une formation paramili-

[3] Pour les jeunes étrangers, Daech vient de développer une application informatique pour apprendre l'arabe. Appelée *Hurouf* (« Lettres »), l'application fonctionne sur les appareils Android et offre diverses fonctionnalités d'apprentissage interactif. La bannière de l'État islamique est visible sur l'écran principal de l'application. Le logo d'*Al-Himma Library*, maison d'édition officielle de Daech,

taire. Faire commettre des atrocités à certains d'entre eux rappelle les savoir-faire enseignés aux jeunes Sud-Américains par les cartels de la drogue. Ces « écoles du crime » fournissent des *sicarios* décérébrés pour qui tuer est devenu un geste naturel.

Les massacres et exécutions diffusés par les organes de propagande de Daech attirent la réprobation, même de la part des groupes dépendant d'Al-Qaïda qui, pourtant, s'y connaissent en terreur^[4]. Mais, sur instruction d'Al-Zawahiri, ces derniers essayent, autant que faire se peut, d'éviter les pertes collatérales. La nébuleuse a tiré les leçons du passé car

— Suite note [3]
apparaît à divers endroits. Le plus significatif est le chant de l'alphabet, accessible en cliquant sur le bouton « *Nasheed* » [hymne religieux] : [La lettre] baa [B] est un héros qui se sacrifie pour l'oumma... [La lettre] jeem [J] [mène] le djihad contre les ennemis... [La lettre] kaaf [K] – nous avons brisé les idoles... [La lettre] yaa [E] – ma religion restera la plus puissante...

elle a rencontré de nombreux échecs, particulièrement en Irak, du fait de tueries indiscriminées qui lui avaient amené l'hostilité des populations et tribus locales. Daech est loin d'avoir atteint ce stade de réflexion et les futurs djihadistes que le mouvement est en train de former – non seulement au Proche-Orient mais aussi dans ses *wilayas* extérieures – seront vraisemblablement encore plus cruels et redoutables que ceux qui sévissent aujourd'hui.

Alain Rodier

Source : <http://www.cf2r.org/fr/notes-actualite/etats-unis-russie-espionnage-comme-au-bon-vieux-temps-le-la-guerre-froide.php>

[4] Eux-mêmes en sont les victimes. Ainsi, Daech a diffusé mi-mai une vidéo montrant l'exécution de trois talibans en Afghanistan.

Quand le cardinal Biffi parlait de l'immigration

Le texte que nous vous reproduisons ci-dessous date du mois de septembre de l'an 2000. Il est étonnant ! La rédaction de La Gazette royale ne saurait partager tous les points de vue de son auteur, le cardinal Biffi, notamment au sujet de la démocratie. Mais de quelle clairvoyance faisait alors preuve cet archevêque de Bologne au sujet de l'immigration ! Lisez plutôt !

Aujourd'hui en Italie, l'importance du thème de l'immigration devrait être évidente pour tous. Mais il me semble que jusqu'à présent l'on n'a pas accordé à ce problème l'attention pastorale qu'il mérite, et que l'on a manqué de réalisme dans la façon de l'évaluer et de l'affronter. Le phénomène se présente comme lourd et grave ; et les problèmes qui en découlent – pour la société civile comme pour la communauté chrétienne – comportent beaucoup d'aspects nouveaux, doublés de complications inédites, ayant un

fort impact sur la vie de nos populations.

Sans aucun doute, il ne sert à rien de verser dans un alarmisme de principe. Mais il est tout aussi vain de donner dans une banalisation anxio-lytique, et dans une minimisation qui suscite de faux espoirs. On ne peut pas non plus raisonnablement tabler sur une rapide sortie de l'état d'urgence : il est improbable que tout se résolve comme automatiquement, sans interventions positives, et que la tension se dissipe rapidement,

comme un orage d'été, qui est ordinairement de courte durée et ne suscite pas de préoccupations sur le long terme.

Nous sommes en face d'une interpellation de l'histoire : il faut l'affronter, sans panique et sans superficialité – comme d'ailleurs tous les événements imprévus de la destinée humaine que l'on doit assumer, qu'on le veuille ou non. Dans le cas qui nous occupe, certes, les causes ont été étudiées et les divers aspects de l'événement analysés avec soin. Mais on ne

peut pas non plus s'attarder trop dans les recherches et les analyses, sans jamais arriver à quelque mesure ponctuelle et, dans la mesure du possible, efficace, parce que les troubles et les souffrances dérivant de l'immigration sont déjà là.

Un phénomène qui a surpris l'État

Il faut reconnaître – et cela peut être une circonstance atténuante – que nous avons tous été pris par surprise. L'État a été surpris. Il donne toujours l'impression d'être désemparé et ne semble pas encore avoir retrouvé la capacité de gérer de façon rationnelle la situation, en fonction des règles fondamentales sans lesquelles il n'y a pas de vie commune ordonnée en société.

Les mesures qui sont prises au jour le jour sont hétérogènes et semblent même souvent contradictoires. Elles dénotent la carence de projet cohérent et, plus profondément, l'absence d'une interprétation correcte et réaliste de ce qui est en train de se produire. Nous ne voyons pas qu'il y ait de « lecture » suffisamment pénétrante des faits pour suggérer, développer et soutenir une direction cohérente et sage de l'action à mener.

Un phénomène qui a aussi surpris la communauté ecclésiale

Les communautés chrétiennes ont également été surprises. Admirables dans beaucoup de cas par leur zèle à se prodiguer pour soulager les maux et les peines, elles restent dépourvues jusqu'à maintenant d'une vision qui ne reste pas abstraite ou sectorielle et qui soit assez unanime pour inspirer des évaluations de la situation et des entreprises opérationnelles, intégrant toutes les implications des événements et tous les aspects de la question.

L'exaltation dans l'abstrait de la solidarité et du primat de la charité évangélique – qui, en soi, est

légitime en tant qu'elle rappelle un principe, et même représente un devoir – est une attitude plus généreuse et bien intentionnée que vraiment utile, si elle refuse de se mesurer à la complexité du problème et d'affronter la dure réalité des faits.

On a l'impression que le phénomène de l'immigration au cours de ces quinze dernières années – au cours desquelles il s'est amplifié et aggravé – n'a pas été suffisamment présent de façon explicite dans notre conscience de pasteurs, avec la vivante acuité qui devrait correspondre à sa gravité objective.

Nous avons eu à ce sujet deux longs documents : en 1990, la note pastorale de la Commission ecclésiale Justice et Paix intitulée « Hommes de cultures diverses : du conflit à la solidarité », et en 1993 les orientations pastorales de la Commission ecclésiale pour les migrations intitulées « J'étais étranger et vous m'avez accueilli ». Ces deux textes, très étendus et analytiques, sont, plus qu'autre chose (à bon droit d'ailleurs), des thèses de nature à construire et à diffuser dans la chrétienté une « culture de l'accueil ».

Il manque cependant un peu de réalisme dans l'examen des difficultés et des problèmes. Surtout l'importance de la mission évangélisatrice de l'Église à l'égard de tous les hommes, et donc aussi à l'égard de ceux qui viennent demeurer chez nous, ne semble pas avoir été mise suffisamment en relief.

Les souhaits du pasteur

Je voudrais maintenant étoffer mon salut cordial aux participants de ce séminaire, en exprimant simplement quelques souhaits. Ils naissent de la réflexion et du cœur d'un évêque, ils révèlent principalement ses soucis apostoliques et ils sont formulés dans le respect de ceux – spécialistes, agents so-

ciaux, autorités publiques – qui sont concernés par la nécessité de donner une réponse rapide et suffisante au problème urgent qui attire ici notre attention.

Aux analyses et aux considérations de nature politique, économique, anthropologique et culturelle des experts (et en leur prêtant l'attention qu'elles méritent), il ne devrait pas être inutile d'ajouter la perspective de celui qui – étant citoyen italien à part entière, il avance aussi ce titre original pour exposer son propre jugement – se sent surtout responsable du présent et de l'avenir du troupeau du Christ qui lui a été confié. Entre autres, il ne peut jamais oublier l'inquiétante question que le Seigneur Jésus a laissée sans réponse : « Le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur terre ? » (Lc 18, 8).

Les souhaits pour l'État et la société civile

Le souhait principal que nous croyons devoir formuler pour l'État et la société civile est que certaines convictions préalables deviennent claires et soient communément accueillies, afin que le phénomène de l'immigration soit abordé sur la base d'une « culture » plausible et largement partagée.

Est incontestable, par exemple, le principe qu'à chaque peuple doivent être reconnus les espaces, les moyens, les conditions qui lui permettent, non seulement de survivre, mais aussi de vivre et de se développer selon ce qui est requis par la dignité humaine. On demande aux organismes internationaux de prendre en charge les initiatives propres à atteindre ce but et ils ne peuvent perdre de vue ce nécessaire idéal de justice distributive générale. Tout cela vaut aussi de façon proportionnée et selon les possibilités réelles pour les divers États.

Mais on ne peut en déduire – si on veut être vraiment « laïque » au-delà de tous les impératifs idéologiques – qu’une nation n’a pas le droit de contrôler et de régler l’afflux des gens qui veulent y entrer à tout prix. On peut encore moins en déduire qu’elle a le devoir d’ouvrir sans discernement ses propres frontières. Il faut dire au contraire que tout projet viable d’insertion pacifique suppose et exige que les entrées soient surveillées et fassent l’objet de réglementations.

Entre autres, il est évident pour tous que les entrées arbitraires – quand elles ont la réputation d’être assez facilement réalisables – déterminent fatalement, d’une part le développement incontrôlé de la misère et du désespoir (et souvent de dangereuses apparitions d’intolérance et de rejet absolu des étrangers), d’autre part le développement d’une industrie criminelle qui exploite ceux qui aspirent à passer clandestinement les frontières.

Des projets d’ensemble réalistes

Ce que nous devons souhaiter à notre État et à la société italienne, c’est de parvenir rapidement à une sérieuse maîtrise de la situation, de façon à ce que l’arrivée massive d’étrangers dans notre pays soit disciplinée et guidée selon des projets concrets et réalistes d’insertion qui visent au vrai bien commun de tous, tant des nouveaux arrivés que de nos populations.

De tels projets doivent prendre en compte tant la possibilité d’un travail régulièrement rémunéré que la mise à disposition de logements décentes non gratuits. Par cette voie, l’on pourra arriver en sécurité à faire prendre la « greffe » à l’intérieur de notre organisme social, sans discrimination ni privilège.

Celui qui vient chez nous doit

savoir dès le début qu’il lui sera demandé, comme contrepartie nécessaire de l’hospitalité, le respect de toutes les règles de vie en commun qui sont en vigueur chez nous, y compris les lois fiscales.

Autrement, on ne ferait que susciter et favoriser de pernicieuses crises de rejet, des comportements aveugles de xénophobie et l’apparition de déplorables intolérances raciales.

Les critères de mise en œuvre

La mise en œuvre pratique de ces projets obéira nécessairement à des critères qui seront aussi économiques : l’Italie a besoin de forces de travail qu’elle ne réussit plus à trouver au sein de sa propre population. À ce propos, tous devraient être désormais persuadés de l’absurdité de la politique poursuivie ces quarante dernières années, marquée par un terrorisme culturel anti-démographique obsessionnel, et par l’absence de tout correctif législatif et politique qui puisse mettre un frein à cette dénatalité égoïste et stupide, qui place depuis longtemps l’Italie au sommet des statistiques mondiales. Tout ceci en dépit de l’exemple contraire donné par des nations d’Europe plus avisées, plus clairvoyantes, plus civilisées, qui n’ont pas hésité à prendre dans ce domaine des mesures intelligentes et réalistes.

La sauvegarde de l’identité nationale

Mais les critères dont on parle ne pourront être seulement économiques et inspirés par la prévoyance. Une introduction considérable d’étrangers dans notre péninsule est acceptable et peut même s’avérer bénéfique, à condition de s’occuper sérieusement de sauvegarder la véritable physionomie propre de notre nation. L’Italie n’est pas une lande déserte ou semi-habité, sans histoire, sans traditions vivan-

tes et vitales, sans physionomie culturelle et spirituelle propre, un pays que l’on pourrait peupler sans discernement, comme s’il n’avait pas un patrimoine typique d’humanisme et de civilisation qui ne doit pas être perdu.

Sous ce rapport, un État véritablement « laïque » – c’est-à-dire qui vise, non au triomphe de quelque idéologie, mais au vrai bien des hommes et des femmes sur lesquels il exerce son activité d’administration et de gouvernement, et qui veut leur préparer avec sagesse un avenir heureux –, un tel État devrait mettre au premier plan de ses préoccupations le souci de favoriser l’intégration pacifique (comme cela s’est déjà produit historiquement dans la rencontre entre les populations latines et les arrivants germaniques); ou tout au moins une coexistence non conflictuelle, c’est-à-dire une présence simultanée et une coexistence qui en tout état de cause ne conduisent pas à dilapider notre patrimoine ou à dénaturer notre identité spécifique.

Il faut pour cela œuvrer concrètement, afin que ceux qui entendent s’établir définitivement chez nous s’imprègnent de la réalité spirituelle, morale, juridique de notre pays, et soient mis en mesure de connaître au mieux les traditions littéraires, esthétiques, religieuses de cette portion d’humanité dont ils sont devenus partie prenante.

À cette fin, les conditions concrètes d’origine des immigrés ne sont pas également favorables, et les autorités ne doivent pas négliger cette donnée de la question.

Dans une perspective réaliste, on préférera (à égalité de conditions, surtout pour ce qui concerne l’honnêteté des intentions et la correction du comportement) les populations catholiques ou au

moins chrétiennes, dont l'insertion est infiniment plus aisée (par exemple les Latino-Américains, les Philippins, les Érythréens, les habitants de nombreux pays d'Europe de l'Est, etc.) ; puis les Asiatiques (comme les Chinois et les Coréens), qui ont montré leur capacité à s'intégrer avec une bonne facilité, tout en conservant les traits distinctifs de leur culture. Cette ligne de conduite – étant « laïquement » motivée – ne doit pas se laisser conditionner ou décourager, même pas du fait des critiques éventuellement soulevées par le milieu ecclésiastique ou par les organisations catholiques.

Comme on le voit, on propose ici simplement le critère d'insertion le plus facile et le moins coûteux : un critère totalement et explicitement « laïque ». Évoquer à son sujet les spectres du racisme, de la xénophobie, de la discrimination religieuse, de l'ingérence cléricale et, finalement, de la violation de la Constitution, relèverait d'un malentendu vraiment étonnant et singulier. Si un tel malentendu se produisait effectivement, il nous viendrait alors quelque doute sur la perspicacité des commentateurs et des hommes politiques italiens.

Le cas des musulmans

Si l'on ne veut pas éluder ou censurer cette perspective d'attention au réel, il est évident que le cas des musulmans doit être traité à part. Il faut espérer que les responsables de la chose publique ne craindront pas de l'affronter les yeux ouverts et sans illusions.

Les musulmans – dans l'immense majorité des cas, et à quelques exceptions près – arrivent chez nous résolus à rester étrangers à notre type d'« humanité » individuelle ou sociale, dans ce qu'il a de plus essentiel, de plus précieux ; étrangers à ce à quoi il nous est le plus impossible de re-

noncer « laïquement ». Plus ou moins ouvertement, ils viennent chez nous bien décidés à rester substantiellement « différents », en attendant de nous faire devenir tous substantiellement comme eux.

Ils ont une forme d'alimentation différente (s'il n'y avait que cela, cela n'aurait guère d'importance), un jour férié différent, un droit de la famille incompatible avec le nôtre, une conception de la femme très éloignée de la nôtre, jusqu'à pratiquer la polygamie. Ils ont surtout une vision rigoureusement intégraliste de la vie publique, si bien que l'identification absolue entre religion et politique fait indubitablement partie de la foi à laquelle ils ne peuvent renoncer, même s'ils attendent prudemment pour la faire valoir d'être en situation de prépondérance. Ce n'est donc pas aux hommes d'Église, mais aux États occidentaux modernes qu'il importe de bien peser toutes les conséquences pour eux de cet état des choses.

On peut même ajouter une autre considération. Si notre État croit vraiment à l'importance des libertés civiles (parmi lesquelles la liberté religieuse) et aux principes démocratiques, il doit tout mettre en œuvre pour qu'ils soient de plus en plus diffusés, accueillis et pratiqués sous toutes les latitudes. Un petit instrument pour atteindre ce but est celui de la demande d'une « réciprocité » qui ne soit pas seulement verbale, de la part des États d'origine des immigrés.

La note de la Conférence épiscopale italienne de 1993 écrit à ce sujet :

« Dans différents pays musulmans, il est presque impossible d'adhérer au christianisme et de le pratiquer librement. Il n'existe pas de lieux de culte, on n'autorise pas de manifestations religieuses en dehors de l'islam, ni d'organisa-

tions ecclésiales, pour minimales qu'elles soient. Cela pose le difficile problème de la réciprocité. C'est un problème qui n'intéresse pas seulement l'Église, mais aussi la société civile et politique, le monde de la culture et des relations internationales elles-mêmes. De son côté, le pape, infatigablement, demande à tous le respect du droit fondamental à la liberté religieuse. » (n° 34)

Mais, nous l'affirmons, demander est peu efficace, même si le pape ne peut guère faire plus. Même si cela peut paraître étrange à notre mentalité, voire paradoxal, le seul mode efficace et non velléitaire de promouvoir le principe de réciprocité, pour un État vraiment « laïque » et vraiment intéressé par la diffusion des libertés humaines, serait d'autoriser en Italie pour les musulmans, en ce qui concerne les institutions, seulement ce qui, dans les pays musulmans, est effectivement accordé aux autres.

Le catholicisme, religion nationale historique

Quant aux rapports à entretenir avec les différentes religions qui sont présentes parmi nous en conséquence de l'immigration, il sera bien que personne n'ignore ou n'oublie que le catholicisme – qui indiscutablement n'est plus la religion officielle de l'État – reste néanmoins la religion historique de la nation italienne, la source principale de son identité, l'inspiration déterminante de nos grandeurs les plus véritables. Il est donc tout à fait incongru de l'assimiler socialement aux autres formes religieuses ou culturelles. À celles-ci devra être assurée une pleine et authentique liberté d'exister et d'œuvrer, mais sans que ceci comporte un nivellement contre nature ou même une annihilation des plus hautes valeurs de notre civilisation.

Il faut dire également que c'est une singulière vision de la démocratie que de faire coïncider le respect des individus et des minorités avec le non-respect de la majorité et l'élimination de ce qui est acquis et traditionnel dans une communauté humaine. Nous devons malheureusement signaler ici que cette conception est de plus en plus répandue ; c'est une « intolérance substantielle », par exemple quand sont abolis dans les écoles les signes et usages catholiques à cause de la présence de quelques personnes d'autres croyances.

Aux communautés ecclésiales

Que dirons-nous d'éclairant et de pratique aux communautés chrétiennes, qui en vérité en ces temps n'ont pas les idées bien claires et sont affligées de beaucoup d'incertitudes de comportement ?

En premier lieu, il doit être clair pour tous que ce n'est pas de soi la tâche de l'Église de résoudre tous les problèmes sociaux que l'histoire nous présente tour à tour. Nos communautés et nos fidèles ne doivent donc pas nourrir des complexes de culpabilité à cause des problèmes, même d'une impérieuse urgence, qu'ils n'arrivent pas à régler avec leurs propres forces. Le fait de croire que les associations ecclésiales et les catholiques puissent être rendus responsables de tout constituerait une sorte d'« intégralisme » implicite, mais cependant intolérable et grave.

Quelquefois, les malentendus sont involontairement favorisés par les autorités publiques qui, quand elles ne savent pas sur quel pied danser, font appel à nos suppléances et fatalement nous impliquent (en reconnaissant ainsi implicitement que les organisations ecclésiales sont parmi celles qui réussissent encore à fonctionner en Italie).

L'annonce de l'Évangile et l'observance de la charité

Le devoir premier et incontournable des communautés ecclésiales est l'annonce de l'Évangile et l'observance du commandement de l'amour. Face à un homme en difficulté, quelles que soient sa race, sa culture, sa religion, la légalité de sa présence, les disciples de Jésus ont le devoir de l'aimer, d'un amour qui se traduit par des actes, et de l'aider dans la mesure de leurs possibilités concrètes.

Le Seigneur nous demandera compte de l'authenticité et de l'ampleur de notre charité et nous demandera si nous avons fait tout notre possible. Sur ceci, cependant – il serait bon que personne ne l'oublie –, nous aurons à rendre des comptes, non aux autres, mais seulement au Seigneur.

Le caractère irremplaçable de l'évangélisation

Faire connaître explicitement Jésus de Nazareth, le Fils de Dieu mort pour nous et ressuscité, aujourd'hui vivant et Seigneur de l'univers, unique Sauveur de tous, est un devoir de l'Église catholique, inscrit dans sa nature même, et une tâche pour tout baptisé. Une telle mission peut être aidée, mais non remplacée, par l'activité d'assistance que nous réussissons à offrir à nos frères. Cela suppose que nous ayons une disposition au dialogue sincère, ouvert, respectueux avec tous, mais cela ne peut se réduire au seul dialogue. Cette mission est favorisée par la connaissance objective des positions d'autrui, mais elle s'affirme seulement dans la connaissance du Christ que nous réussissons à porter à nos frères qui malheureusement n'en sont pas encore gratifiés.

En outre, l'action évangéliste est de nature universelle et ne tolère pas l'exclusion délibérée de

certains destinataires. Le Seigneur ne nous a pas dit : « Prêchez l'Évangile à toutes les créatures, sauf aux musulmans, aux juifs et au Dalaï Lama. » (cf. Mc 16, 15) Celui qui nous contesterait la légitimité, ou même seulement l'opportunité, de cette annonce au caractère illimité et impératif pécherait par intolérance à notre égard : il nous interdirait en effet d'être ce que nous sommes, c'est-à-dire chrétiens, c'est-à-dire obéissants à la claire et explicite volonté du Christ.

Il est très important que tous les catholiques se rendent compte de cette responsabilité qu'ils ne sauraient déclinier. Pour être de bons évangélistes, persuadés en eux-mêmes et persuasifs auprès des autres, ils doivent toujours croître dans l'intelligence et la joyeuse admiration des immenses trésors de vérité, de sagesse, d'espérance consolatrice qu'ils ont la chance de posséder. C'est l'effusion surhumaine, et même divinissante, d'une lumière qui est absolument incomparable avec les leurs néanmoins précieuses offertes par les diverses religions et par l'islam. Nous sommes appelés à la proposer passionnément et infatigablement à tous les fils d'Adam.

Une approche différenciée de façon réaliste

Les communautés chrétiennes – en fonction d'une approche sage et réaliste du phénomène de l'immigration – ne peuvent pas ne pas évaluer attentivement les personnes et les groupes, afin d'adopter ensuite les comportements les plus pertinents et les plus opportuns.

Aux immigrés catholiques – quelles que soient leur langue et leur couleur de peau –, il faut faire sentir de la façon la plus efficace qu'à l'intérieur de l'Église il n'y a pas d'étrangers : ils font partie de plein droit de notre famille de croyants, et sont accueillis dans un

esprit de fraternité sincère.

Quand ils sont présents en nombre important et en groupes homogènes considérables, ils seront sincèrement encouragés à conserver leur tradition catholique typique, qui sera objet d'affectueuse attention de la part de tous. La coexistence de ces diverses « formes » de vie ecclésiale et de culte authentique constituera sans aucun doute un enrichissement spirituel pour la chrétienté entière.

Aux chrétiens des anciennes Églises orientales, qui ne sont pas encore en pleine communion avec le Siège de Pierre, nous exprimons sympathie et respect. En conformité avec les éventuels accords généraux et selon l'opportunité, nous pourrions leur faciliter aussi l'usage de certaines de nos églises pour leurs célébrations.

Ceux qui appartiennent aux religions non chrétiennes seront aimés et, dans toute la mesure possible, aidés dans leurs nécessités. De certains d'entre eux – notamment des musulmans –, nous pouvons apprendre la fidélité aux exercices rituels et aux temps de prière, mais il ne nous revient pas d'accorder une collaboration positive à leur pratique religieuse.

À ce propos, il est utile de rappeler les mesures de la note de la Conférence épiscopale italienne de 1993 déjà citée : « *Les communautés chrétiennes, pour éviter d'inutiles méprises et des confusions dangereuses, ne doivent pas mettre à disposition, pour des réunions religieuses de croyances non chrétiennes, des églises, chapelles et locaux réservés au culte*

catholique, pas plus que des locaux destinés aux activités paroissiales. » (n° 34)

La complexité de cette problématique le fera aisément comprendre, il n'est pas admissible qu'elle soit prise en charge *in toto* par la Caritas italienne, qui a un champ bien délimité d'appréciation et d'intérêt. Quant aux questions de l'évangélisation, de l'identité chrétienne de notre peuple, des difficultés pastorales concrètes – et donc de l'immigration dans son ensemble –, elles ne devraient être confiées à aucun organisme ecclésial particulier.

L'Europe sera chrétienne ou ne sera pas

Dans une interview, il y a une dizaine d'années [au début des années quatre-vingt-dix, NDLR.], on m'avait demandé avec beaucoup de candeur et un optimisme admirable : « Vous soutenez donc que l'Europe sera chrétienne ou ne sera pas ? » Il me semble que ma réponse d'alors peut servir à la conclusion de mon entretien d'aujourd'hui.

J'estime quant à moi, disais-je, que l'Europe redeviendra chrétienne ou deviendra musulmane. Ce qui me paraît sans avenir, c'est la « culture du néant », de la liberté sans limites et sans contenu, du scepticisme vanté comme une conquête intellectuelle ; culture qui semble être l'attitude largement dominante dans les peuples européens, tous plus ou moins riches de moyens, mais pauvres de vérité.

Cette « culture du néant », qui est soutenue par l'hédonisme et par un esprit libertaire insatiable, ne sera pas en mesure de résister à l'assaut idéologique de l'islam. Seule la redécouverte de l'événement chrétien comme unique voie de salut pour l'homme, et donc seule une résurrection décidée de l'antique âme de l'Europe, pourra donner une autre issue à cette confrontation inévitable.

Malheureusement, ni les « laïques » ni les « catholiques » ne semblent s'être encore rendu compte du drame qui se profile. Les « laïques », en s'opposant de toutes les façons à l'Église, ne s'aperçoivent pas qu'ils combattent la force la plus efficace pour défendre la civilisation occidentale et ses valeurs de rationalité et de liberté. Ils pourraient s'en apercevoir trop tard. Les « catholiques », en laissant s'estomper en eux la conscience de la vérité possédée, et en substituant au souci apostolique le pur et simple dialogue à tout prix, préparent inconsciemment (humainement parlant) leur propre disparition.

L'espérance réside en ceci : que la gravité de la situation puisse un jour inciter à un réveil efficace de la raison et de la foi antique. C'est notre souhait, notre engagement et notre prière.

Cardinal Giacomo Biffi

Source :

<http://leblogdumesnil.unblog.fr>



Les Lumières à l'épreuve du réel (II)

Voltaire, Montesquieu, Rousseau... Les philosophes des lumières incarnent pour nombre de nos contemporains la tolérance, la lutte contre les inégalités et contre l'obscurantisme. À leur haine du christianisme se couplait pourtant leur mépris du peuple, des juifs, des « Nègres »... Textes à l'appui, entrons dans la zone d'ombre des lumières.

(La première partie de ce texte a été publiée dans le numéro précédent, n° 146)

Les philosophes des lumières invoquent les guerres de religion dont l'Europe se relève à peine pour contester le pouvoir religieux. En France particulièrement, ils critiquent la révocation de l'édit de Nantes. Ils dénoncent l'intolérance religieuse et civile qu'ils voient dans la règle *un roi, une loi, une foi*. Ils s'investissent du devoir de dénoncer l'inacceptable.

Dans l'entreprise de sauvetage de ceux qui seraient dans l'erreur, les philosophes des lumières ne voient aucune compassion, mais seuls l'intérêt de l'Église et sa soif de pouvoir. Non, la foi ce n'est pas cela ! Une nouvelle conception s'impose. Car l'homme désormais mu par la raison n'a plus besoin d'Église, de rites et de dogmes. Par sa raison, il accède à sa propre conscience. Et sa conscience devient un droit qui épuise celui du Souverain. Dès lors, il n'y a plus d'erreur qui tienne. C'est à l'homme seul de juger, de choisir et de se déterminer dans ses croyances.

La tolérance serait une vertu ?

Pour ces philosophes, la conscience est une liberté qui forge le devoir de tolérance, le droit à détermination. Mais pour que cette détermination soit rendue possible, il faut que l'homme soit éclairé sur toutes ces religions du monde, si nombreuses et variées, celles que décrivent les récits des voyageurs ; on entreprend donc leur description minutieuse : juifs, musulmans, Chinois, Indiens, païens d'Afrique et d'Amérique font l'objet d'études approfondies. Car,

désormais, il faut laisser à chaque homme le choix de ses croyances dans la liberté de sa conscience. Il ne peut plus s'agir de conversion d'autrui mais bien plutôt de conversion de soi-même à la religion de son choix. Et cela que l'on soit catholique ou protestant, chrétien, juif ou musulman, croyant ou non-croyant.

Le XVIII^e siècle marque la transformation de la notion de tolérance, sa mutation au plan sémantique. D'une attitude négative conçue comme une capacité à accepter, à permettre ce que l'on devrait désapprouver, d'une indifférence ou d'une indulgence, d'une permissivité, voire d'une acceptation et même d'une soumission, la tolérance va brutalement accéder au statut envié de *vertu* : cesser de combattre ce qu'on ne peut changer, selon le mot de J. Locke.

La tolérance serait la *vertu* qui permettrait de comprendre qu'il vaut mieux laisser subsister un mal plutôt que de vouloir le combattre, au motif que ce combat pourrait générer un mal plus important. De deux maux, finalement, il s'agit de choisir celui que l'on perçoit comme étant le moindre. Mais de bien, on ne parle plus.

L'horloger des savants et la religion des ignorants

Pourtant, la plupart des philosophes des lumières apparaissent comme déistes ou théistes. Il n'y a bien que Diderot qui est athée.

Pour eux, le monde est une mécanique ordonnée qui obéit à un

« être suprême ». Voltaire évoque ainsi le « grand horloger » : « Je ne puis imaginer, écrit-il, que cette horloge marche et n'ait pas d'horloger¹. » Mais dans cet univers de rouages et de poulies, l'homme n'est plus qu'une mécanique froide et complexe dont la science finira bien par mettre au jour le fonctionnement. Et si déisme il y a, c'est uniquement pour le maintien de l'ordre social. « *Philosophiez tant qu'il vous plaira entre vous*² », écrit ainsi Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, « mais gardez-vous d'exécuter ce concert devant le vulgaire ignorant et brutal. Si vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion³ ».

Une religion d'État conçue comme simple ordonnatrice d'une société purement matérialiste, voilà ce qu'il faut, et hors de ce cadre, point de salut : l'intolérable ! La devise est claire et bien connue : « *Écrasons l'Infâme*⁴ », c'est-à-dire écrasons le Christ et le christianisme. Tel est le cri de guerre de Voltaire contre la « super-stition », le « fanatisme ». Animé d'un anticatholicisme militant, il n'hésite pas à présenter la Bible comme une imposture : Jésus n'est qu'un homme et les dogmes chrétiens de l'Incarnation, de la Résurrection sont des mensonges destinés à maintenir l'emprise

¹ Voltaire, *Œuvres*, Kehl, t. XIV, p. 170.

² Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Hachette, 1860, p. 398.

³ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, A. Ozanne, 1838, t. 6, p. 838.

⁴ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Renouard, 1821, t. 56, p. 562.

des prêtres sur des hommes à l'esprit faible.

Diderot lui aussi développe une doctrine profondément hostile à toute idée de révélation ou de providence. Pour lui, strictement matérialiste, toute idée de transcendance n'est qu'invention et son *Encyclopédie* est une arme de destruction de la religion ; ainsi, l'article « Siako » tourne le Pape et les catholiques en ridicule et l'article « Ypaini » dépeint la messe comme un rite païen.

Quelques limites à la tolérance des lumières

Contre les ordres religieux, les philosophes des lumières composent des milliers de pages. Car l'homme ne sert qu'au bonheur matériel et ceux qui ne visent pas cette fin sont inutiles. Ils constituent dès lors une menace pour l'État, menace qui nécessite de les faire disparaître. Et dans l'*Encyclopédie*, l'inutile, c'est notamment le contemplatif. « *Des travaux utiles peuvent remplacer de trop longues prières*⁵ », affirme d'Holbach. « *Puisque la philosophie a fait tant de progrès autour des trônes, décrète Delisle de Sales, il faut bien qu'avant un demi-siècle, il n'y ait plus de moines en France ou qu'ils deviennent utiles*⁶ ». Il est temps d'en finir avec les religieux. Pour le moins que l'on puisse dire, la tolérance des lumières connaît des limites !

Et ces limites ne tardent pas à s'exprimer en de nombreuses déclarations antisémites, antichrétiennes et antimusulmanes. Examinons-en quelques-unes : « *Dire que les Égyptiens, les Perses, les*

Grecs furent instruits par les juifs, c'est dire que les Romains apprirent les arts des Bas-Bretons », écrit Voltaire dans *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*⁷. Et sur les 118 articles que compte son *Dictionnaire philosophique*, plus d'une trentaine constituent des attaques d'une incroyable virulence contre les juifs : « *Vous ne trouverez en eux qu'un peuple ignorant et barbare, qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition et à la plus invincible haine pour les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent*⁸. » Ou encore : « *C'est à regret que je parle des juifs : cette nation est, à bien des égards, la plus détestable qui ait jamais souillé la terre*⁹. » De telles affirmations tenues aujourd'hui feraient des philosophes des lumières des délinquants condamnables à des sanctions pénales lourdes, peines d'amendes et de prison...

« Plus fanatique que tous les fanatiques »

Ceci d'autant plus qu'à l'époque, cette révolution des consciences s'opère à l'échelle microcosmique. Les Français sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, chrétiens. Et même si elle est en recul dans les grandes villes à partir de 1760, la pratique est très forte et concerne 90 % des habitants du royaume.

Les lumières ne concernent donc qu'une infime minorité des Français qui imposera sa vision du monde à la majorité. Le nombre de souscripteurs du premier volume de *l'Encyclopédie* est de 2 050. En tenant compte des rééditions, on

estime que le nombre de possesseurs de l'ouvrage est de 11 000 à 15 000. À Paris, les lumières n'intéressent que 2 000 à 3 000 personnes dans un pays qui, avant 1789, compte 28 millions d'habitants !

En définitive, les philosophes des lumières ne définissent la tolérance que par son contraire : le fanatisme. Et ils qualifient de fanatique toute pensée qui repose sur des dogmes. Or, dans la religion catholique, la foi n'est pas une opinion mais une vérité révélée, et dans la France du XVIII^e siècle, l'Église se trouve en situation dominante. Luttant contre le catholicisme qu'ils accusent de fanatisme, c'est contre la religion de 95 % d'une population que les philosophes des lumières entrent en guerre.

« *Plus fanatique que tous les fanatiques qu'il hait*¹⁰ », c'est ainsi que Mme de Grafigny décrira Voltaire au temps où il demeure à Cirey. Cet antisémitisme caractérisé a inspiré ceci au cardinal Lustiger et à Léon Poliakov : « *Voltaire n'est pas chrétien et je crois que l'antisémitisme de Hitler relève de l'antisémitisme des Lumières et non d'un antisémitisme chrétien (Le choix de Dieu). Léon Poliakov a également montré que le rationalisme scientifique des Lumières constitue une des sources du racisme nazi (Le mythe aryen)*¹¹. »

Et l'égalité dans tout ça ?

Convaincus de l'égalité naturelle des hommes, les philosophes des lumières condamnent bien évidemment toute discrimination. Pour Rousseau, la vie des hommes

⁵ P. T. Holbach, *Ethocratie*, Paris, Rey, 1776, p. 102.

⁶ Delisle de Sales, *De la philosophie de la nature, ou traité de morale pour l'espèce humaine. Tiré de la philosophie et fondé sur la nature*, Londres, 1777, p. 109.

⁷ S. A. Goldberg, *La clepsydre : Temps de Jérusalem, temps de Babylone*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 15.

⁸ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Renouard, 1819, p. 40.

⁹ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Lahurie, 1860, p. 532.

¹⁰ Colnet, *L'Hermite du Faubourg Saint-Germain, ou Observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle*, Paris, Pillot, 1825, p. 241.

¹¹ *Recherches de science religieuse*, Aux Bureaux de la Revue, 1994, t. 82, p. 46.

en société fait naître l'inégalité politique ou morale, présentée comme la domination des uns et la soumission des autres. Or, privés de possession à l'état de nature, les hommes n'ont pas à soumettre leurs congénères. « *Rousseau est, par excellence, l'auteur qui, avec constance, a revendiqué l'égalité politique. Avec lui, l'idée d'égalité politique, sociale et économique s'affirme comme jamais jusqu' alors dans l'histoire de l'humanité*¹². »

Au nom du respect de la personne humaine, les discriminations et les inégalités doivent disparaître. À cette seule condition, la justice peut s'établir entre les hommes. « *N'avoir que ses égaux pour maîtres*¹³ », proclame ainsi Montesquieu. Les philosophes des lumières dénoncent en théorie l'asservissement des Noirs et la colonisation. C'est le cas de Montesquieu dans *l'Esprit des Lois*, de Denis Diderot dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, de Voltaire dans *Candide* et de l'abbé Raynal dans son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, véritable encyclopédie de l'anticolonialisme au XVIII^e siècle, à laquelle ont collaboré, parmi d'autres, Diderot et d'Holbach.

Voltaire dénonce en particulier la torture, l'esclavage et la peine de mort, dans son *Dictionnaire philosophique*. Pour lui, il faut organiser la vie sociale selon les vraies valeurs terrestres, c'est-à-dire la propriété et la liberté humaine qui permettent le progrès. Il combat l'oppression intellectuelle et morale, en particulier la justice expéditive pour raison d'État.

¹² R. M. Jennar, *L'héritage des Lumières, un legs en péril*, www.jennar.fr/?p=2514.

¹³ C. L. de Secondat de Montesquieu, *Œuvres complètes*, Paris, L. de Bure, 1827, p. 271.

Voilà pour la façade. Qu'en est-il de la réalité maintenant ?

Le peuple est « indigne d'être instruit »

Pour Rousseau, tout d'abord, s'il y a bien deux types d'inégalités : l'inégalité naturelle (physique) et l'inégalité morale (politique), la première vient de l'état de nature et on ne peut rien y changer. En premier lieu, cette raison abstraite ne s'adresse pas aux hommes tels qu'ils sont, aux hommes concrets, mais à un être idéal, rêvé, tel que les philosophes l'imaginent, éclairé et vertueux. Et la catégorie dont se méfient les théoriciens des lumières, ce n'est rien moins que le peuple.

Les historiens se montrent d'une étonnante discrétion quant à l'immense mépris des classes populaires exprimé par certaines figures du XVIII^e siècle. « *Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit, il n'est pas digne de l'être*¹⁴ », écrit Voltaire à Damilaville. « *Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations*¹⁵ », affirme La Chalotais dans son *Essai d'éducation nationale*.

Gabriel-François Coyer, auteur d'un Plan d'éducation publique en 1770, relève que sur 5 160 élèves des collèges de Paris, 2 460 sont des enfants du peuple : il propose donc de les renvoyer à leurs parents. Dans ses *Vues patriotiques sur l'éducation du peuple*, Philippe de La Madeleine, autre philosophe, exprime le vœu que l'usage de l'écriture soit interdit aux enfants du peuple. Le peuple des lumières, le peuple idéal, c'est donc le peuple sans le peuple.

¹⁴ Lettre à Damilaville, 19 mars 1866.

¹⁵ L. R. Caradeuc de La Chalotais, *Essai d'éducation au plan d'études de la jeunesse*, 1763, p. 25 et s.

Vous avez dit « racisme » !

Mais les lumières vont plus loin : « *Quoiqu'en général les Nègres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment*¹⁶ », écrit Diderot dans son *Encyclopédie* de 1772. Ou bien encore pour Voltaire, dans *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* : « *Il n'est permis qu'à un aveugle de douter que les Blancs, les Nègres, les albinos, les Hottentots, les Chinois, les Américains ne soient des races entièrement différentes*¹⁷. » Et le même Voltaire d'ajouter dans le même ouvrage : « *Nous n'achetons des esclaves domestiques que chez les Nègres ; on nous reproche ce commerce. Un peuple qui trafique ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur. Ce négoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maître était né pour en avoir*¹⁸. » Et toujours Voltaire dans *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* : « *Les Blancs sont supérieurs à ces Nègres, comme les Nègres le sont aux singes, et comme les singes le sont aux huîtres*¹⁹. »

Montesquieu, quant à lui, s'il déclare l'esclavage « *contre la nature* », s'appuie tout de même sur sa théorie des climats pour ajouter : « *Quoique dans certains pays, il soit fondé sur une raison naturelle*²⁰. » Si l'auteur de *L'Esprit des lois* paraît approuver le travail servile aux Antilles, jugeant que sa suppression rendrait le sucre trop cher, on soutient qu'il s'agit d'un exercice d'ironie. Quel humour en effet au sujet de ce qu'il faut considérer aujourd'hui

¹⁶ D. Diderot, J. d'Alembert, *Encyclopédie*, Paris, Soc. Typographes, t. 17, p. 820.

¹⁷ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Plancher, 1817, p. 6.

¹⁸ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Furne, 1835, t. 3, p. 607.

¹⁹ Voltaire, *Traité de métaphysique*, Paris, La Pléiade, 1961, p. 159.

²⁰ C. L. de Secondat de Montesquieu, *Œuvres complètes*, Paris, Firmin

comme un crime.

Si Buffon et Voltaire critiquent les mauvais traitements infligés aux esclaves, ils contestent d'autant moins le principe de l'esclavage que Voltaire, en ayant investi dans des compagnies de traite négrière, s'est considérablement enrichi... comme Diderot et Raynal d'ailleurs. Et si certains articles de l'*Encyclopédie* condamnent l'esclavage, d'autres expliquent que le développement économique des plantations d'outre-mer serait impossible sans celui-ci, l'asservissement des Noirs étant justifié en ces termes : « *Les hommes noirs nés vigoureusement et accoutumés à une nourriture grossière trouvent en Amérique des douceurs qui rendent la vie animale bien meilleure que dans leur pays* ²¹. »

L'Italien Beccaria, lui-même, pourtant célébré par toute l'Europe des lumières et considéré comme un initiateur du progrès pour son traité *Des délits et des peines* (1764), dans lequel il condamne la torture et la peine de mort, n'échappe pas à la règle de la critique. Car la torture, abolie par Louis XVI en 1780, n'était déjà plus appliquée, et si Beccaria parle

²¹ D. Diderot, J. d'Alembert, *Encyclopédie*, Paris, Pellet, 1778, t. 22, p. 843.

de suppression de la peine de mort, ce n'est que pour lui substituer l'esclavage ! Beau progrès !

Les « espèces » selon ces « philosophes »

Mais il y a plus : nourris d'esprit scientifique, les philosophes des lumières décrètent que la théorie du premier couple est une invention. Pour eux, au contraire, l'humanité est divisée en espèces : « *Comment se peut-il qu'Adam, interroge Voltaire, qui était roux et qui avait des cheveux, soit le père des nègres qui sont noirs comme de l'encre et qui ont de la laine noire sur la tête* ²² ? »

Les coutumes et les mœurs découlent donc de caractères raciaux, tirés de l'aspect physique ou de la couleur de la peau. Et Voltaire d'insister : « *Les albinos sont au-dessous des nègres pour la force du corps et de l'entendement, et la nature les a peut-être placés après les nègres et les Hottentots (pasteurs nomades d'Afrique australe) au-dessus des singes, comme un des degrés qui descendent de l'homme à l'animal* ²³. » En conséquence (toujours extrait de l'*Essai sur les mœurs*) : « *La race des nègres est une espèce d'hommes différente de la nôtre* », et « *si*

²² Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Tourneisen, 1786, p. 80.

l'on s'éloigne de l'équateur vers le pôle antarctique », lit-on dans l'article « Nègres » de l'*Encyclopédie*, « *le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure* ²⁴. » Que dire...

Raynal, quant à lui, n'est guère mieux éclairé lorsqu'il accuse les Hottentots de tenir « *quelque chose de la malpropreté et de la stupidité des animaux qu'ils conduisent* ²⁵ » dans son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* en 1774.

Voici donc ce que tiennent dans l'ombre les lumières, ce qui est soigneusement caché aujourd'hui. En niant l'existence de l'âme, le matérialisme nie aussi la nature humaine, et si Voltaire détenait des actions sur la traite des Noirs, Montesquieu possédait, lui, des esclaves. Le racisme est bien le fils naturel que dissimule la philosophie des lumières.

François des Millets

²³ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Furne, 1835, p. 422.

²⁴ Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Desoer, 1817, p. 687.

²⁵ G.T.F. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Paris, Pellet, 1781, p. 254.

L'essence même de la Révolution

Une simple préface signée par Gustave Thibon en 1989... et « tout est dit » : la Révolution française fut une révolution d'essence métaphysique et spirituelle.

Je tiens à souligner l'importance de ce travail du P. Salem sur les causes et les effets de la fièvre révolutionnaire dans notre province du Languedoc.

Son livre est convaincant, non seulement par les idées qu'il dé-

fend mais par les faits qu'il rapporte. Car, si l'on peut discuter sans fin sur les idées, on ne peut pas récuser les faits. « Vous connaîtrez l'arbre à ses fruits », dit l'Évangile.

La conclusion que tire le P.

Salem de cet exposé de tant d'horreurs mêlées à tant d'héroïsmes est que la Révolution française ne fut pas une révolution de type politique et social comme tant d'autres au long de l'histoire, mais une révolution d'essence métaphysique et spirituelle, caractérisée avant

tout par la haine de la religion chrétienne et de ses institutions.

Il ne s'agit pas d'idéaliser la société de l'Ancien Régime. Il y avait certes des abus à supprimer et des réformes à accomplir et l'Église même, au cours des âges, n'a jamais cessé de se réformer pour mieux adapter ses structures temporelles à son modèle éternel.

« L'égalité ou la mort »

Or, il apparaît clairement ici que le vœu profond des organisateurs de la Révolution ne fut pas de corriger les imperfections de ces vieilles institutions qui reposaient toutes sur un fondement religieux mais de renverser ce fondement même, c'est-à-dire de substituer le culte de l'homme au culte divin. Quitte, ensuite, car toute idolâtrie se retourne contre elle-même, à fouler aux pieds ces fameux droits de l'homme si hautement proclamés en mettant la terreur au service du délire idéologique.

Il suffit pour faire éclater cette contradiction entre les principes et leurs conséquences de juxtaposer les trois grands mots de la devise républicaine et leur interprétation par les ouvriers de la terre.

Liberté ? Oui mais « pas de liberté pour les ennemis de la liberté », c'est-à-dire pour tous ceux qui ne partagent pas la nouvelle conception de la liberté.

Égalité ? Oui encore, mais imposée par la violence : « l'égalité ou la mort ».

Fraternité ? Mais toujours le même refrain : « Sois mon frère ou je te tue ».

Et toutes ces atrocités sont barbouillées d'inepties grandiloquentes où le grotesque s'allie au tragique. On en trouvera ici maints exemples puisés dans les discours ou dans les faits, dont le plus drôle est celui du coq au cocorico séditieux jugé et exécuté en bonne et due forme (voir la note * en bas de page).

Mais ce sombre tableau garde un côté lumineux : celui où sont relatés la vigueur de la résistance populaire à l'influence idéologique et l'héroïsme de tant de prêtres et de fidèles qui préférèrent la mort à l'apostasie.

Cela dit, nous célébrerons nous aussi le bicentenaire de la Révolution, mais celui de ses victimes et de ses martyrs et non celui de ses auteurs et de ses bourreaux.

Gustave Thibon

Préface du livre du R.P. Yves-Marie Salem-Carrière, lazariste, intitulé « *Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi* » (Dominique Martin Morin – 1989)

Source :

<http://leblogdumesnil.unblog.fr/category/au-jour-le-jour/lectures-et-reflexions/>

* *Les catholiques fidèles poussaient fréquemment le cri de « cocorico » en présence des prêtres jureurs : c'était une manière de leur rappeler le reniement de saint Pierre et de les inciter à la conversion.*

En conséquence, le « cocorico » était fort mal perçu par les sans-culottes. Le Rd. Père Salem-Carrière rapporte donc qu'à Montpellier, le 5 décembre 1791, lors des funérailles d'un « patriote », lorsque le curé constitutionnel parut, un puissant « cocorico » retentit à une fenêtre. Voici la suite, telle qu'elle est racontée dans son livre : « Les gardes nationaux montèrent au deuxième étage chez Mlle Sauvaire, vendeuse de faïence, saisirent un coq en cage sur la fenêtre et amenèrent la fille avec eux au tribunal correctionnel.

Le juge l'interrogea :

- Vous avez dressé le coq pour vous moquer des prêtres assermentés.*
- C'est un cadeau, répondit-elle, je l'ai mis en cage parce que étant très maigre je voulais l'engraisser.*
- Oui, mais ce n'est pas un animal à mettre en cage sur une fenêtre.*
- Si je l'avais laissé libre dans mon magasin de faïence il aurait tout cassé.*

Ainsi se déroula le dialogue « patriotique » et le jugement suit la logique révolutionnaire. La fille est condamnée à deux jours de prison et à une amende.

- Et le coq ? Le juge propose de l'offrir à l'hôpital.

- Non pas, estime le tribunal, les malades qui absorberaient son bouillon pourraient devenir aristocrates ou monarchistes.

- « Qu'on le décapite, crie un assistant, puisqu'il a chanté en nous insultant. »

Aussitôt un garde saisit son sabre et décapite l'animal... »

(in « Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi », p. 54).

Prière de consécration à saint Michel de la Confrérie Royale et de l'U.C.L.F.

Inspirée de la consécration nationale de 1912.

Glorieux saint Michel, nous avons tenu à venir à vos pieds pour vous présenter l'hommage de notre reconnaissance, de notre vénération, de notre amour.

Préposé par le Très-Haut à la garde du Droit, vous avez rejeté dans les abîmes Satan et ses suppôts, inclinant votre épée devant l'Homme-Dieu et la Vierge qui devait enfanter et devenir la Reine des Anges.

Le peuple hébreu vous vit à sa tête lorsqu'il errait dans le désert, et vous fûtes, dans son exil, son espoir et sa force. Sur le berceau de l'Église, héritière de la Synagogue, tendrement vous avez veillé. Votre devise devint sa devise et, depuis deux mille ans, rien de grand ne s'est opéré dans son sein en dehors de votre intervention féconde.

Premier des royaumes d'Occident à avoir été régénéré dans le Sang du Christ, le Royaume de France fut aussi l'un des premiers à se placer sous votre sainte protection. Aussi vous êtes-vous ingénié à faire de ce Royaume et de son Souverain, le Roi Très Chrétien, à votre image et à votre exemple, le bon lieu-tenant de Dieu et le bras armé de la Sainte Église : depuis le champ de bataille de Tolbiac jusqu'au sommet du Mont Tombe ; depuis le sommet du Mont Tombe jusqu'aux vallons de Donrémy ; depuis les siècles reculés jusqu'en ces temps malheureux dans lesquels nous peinons, vous avez écrit les meilleures pages de notre histoire.

Aussi, humbles représentants de la Confrérie Royale et de l'Union des Cercles Légitimistes de France, sommes-nous venus ce soir dans ce sanctuaire prestigieux et plus que millénaire où vous êtes honoré, animés par le même esprit qui porta jadis nos saints, nos héros, nos évêques et nos rois très chrétiens à se prosterner devant vous pour réclamer votre puissante intercession.

Ajoutez encore à vos bienfaits, ô bon et puissant Archange, et prenez encore une fois sous votre sainte protection, non seulement nos personnes et nos biens, nos familles et nos paroisses, nos évêques et nos prêtres, mais aussi la France tout entière, ce Royaume qui vous fut jadis consacré et qui gémit aujourd'hui dans ses funestes égarements.

Nous voulons, avec toute notre ferveur, renouveler le pacte séculaire qui lie la France au Prince des Anges.

Nous voulons, dans une instante supplication, confier à votre garde tutélaire, l'héritier, descendant et successeur de nos Rois, Monseigneur le Prince Louis de Bourbon, *de jure* Sa Majesté Très Chrétienne le roi Louis XX, afin qu'il soit fort pour résister à tous les pièges et tentations de l'ennemi et qu'il marche fidèlement dans les pas de saint Louis, son ancêtre et céleste protecteur, qui vint au Puy en pèlerin.

Nous voulons, de toute notre âme, vous consacrer la Confrérie Royale et l'Union des Cercles Légitimistes de France, qui, chacune dans son domaine propre, luttent à votre exemple pour le triomphe de la vérité dans la charité, et le règne du Christ-Roi.

Nous vous saluons, nous vous bénissons, nous vous acclamons, mais, de grâce, défendez-nous dans le combat !

Les ténèbres du doute et de l'erreur nous assiègent de toutes parts : Archange de lumière, dissipez toutes ténèbres et faites resplendir la Vérité !

À l'heure où tant de volontés fléchissent et où tant de courages chancellent : Archange victorieux, ranimez sans cesse nos ardeurs et communiquez-nous la flamme qui fait les âmes justes et les peuples vaillants !

Tandis que la plupart des cœurs s'attachent à la chair et au sang : ô Séraphin sublime, arrachez-nous à la fange et gardez-nous fidèles à Dieu et à Ses saintes lois !

Saint Michel Archange, sauvez la France !

Que le Cœur Sacré de Jésus et le Cœur Immaculé de Marie vous envoient encore une fois vers nous, avec sainte Jeanne d'Arc et tous nos saints et héros !

Et que le règne de Dieu s'établisse en chacun de nous, sur la France et sur le monde, à jamais, de sorte que, pour l'éternité, ô grand Prévôt du Paradis, nous soyons associés à vos triomphes !

Ainsi soit-il !

Prière pour la France (suite de la page 15)

Dieu éternel et tout-puissant, qui avez voulu le royaume de France pour être sur la terre l'instrument de Votre adorable Volonté, le glaive et le rempart de Votre Sainte Église, nous vous en prions par l'intermédiaire de saint Michel, le grand Archange, que nous aimons saluer du titre d'Ange gardien de la France, faites luire toujours et surtout Votre Lumière sur les enfants de la Fille aînée de Votre Église, afin qu'ils sachent ce qu'ils doivent faire pour étendre Votre règne en ce monde et y faire triompher la paix, et que, pour accomplir cette tâche, leur charité et leur vaillance aillent toujours en s'affermissant, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

À nous, saint Michel ! Quis ut Deus !

Imprimatur : Lutetiae Parisiorum, 5 mars 1958, Petrus Girard, vicaire général

Pèlerinage légitimiste des 4 et 5 juin

Cela s'est passé au Puy !

Vous n'y étiez pas ? Qu'à cela ne tienne : visite guidée du Puy-en-Velay et compte rendu circonstancié du pèlerinage légitimiste des 4 et 5 juin... comme si vous y étiez.

Ainsi que cela avait été annoncé dans la *Gazette royale* et sur de nombreux sites et blogues, le pèlerinage légitimiste organisé par l'UCLF et la Confrérie royale au Puy-en-Velay (à l'occasion du Grand Pardon octroyé quand le Vendredi saint coïncide avec le 25 mars) s'est déroulé les 4 et 5 juin.

Quelques pèlerins avaient choisi d'arriver au Puy-en-Velay dès le vendredi 3 en fin d'après-midi. Ils purent se retrouver pour la célébration de la sainte messe de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, célébrée au maître-autel de la cathédrale du Puy, autel dans le ciborium duquel se trouve la statue de la célèbre Vierge Noire.

Mais pour le plus grand nombre, le rendez-vous était fixé le samedi 4, à midi, dans le parc de l'ancien monastère de la Visitation où sont installées les structures d'accueil pour les pèlerins du jubilé.

Venus de Bretagne, d'Anjou, du Poitou, du Limousin, de Guyenne, des Flandres, de la Lorraine, d'Ile-de-France, du Dauphi-

né, de Provence et du Comtat Venaissin, du Bourbonnais, d'Auvergne, du Lyonnais, du Bugey, du Velay et du Languedoc, les petits groupes et les familles constituaient déjà une assemblée d'une



*La Vierge Noire,
la plus ancienne copie de celle qui
fut brûlée pendant la Révolution.*

centaine de personnes pour la prière de l'*angélus* et pour le mot d'accueil du président de l'UCLF.

Puis M. l'abbé Philippe Godard fit la présentation historique du pèlerinage du Puy, de son jubilé et

des conditions spirituelles à remplir pour l'obtention de l'indulgence plénière.

Bénédiction du Prince... et du Ciel

Le temps du pique-nique, partagé dans la bonne humeur, permit aux retardataires (non qu'ils l'eussent voulu : ils avaient été les victimes des grèves) d'arriver. Monsieur le chanoine Frédéric-Pie Goupil, aumônier du pèlerinage, prépara ensuite les âmes à la démarche jubilaire par un exposé fouillé intitulé : « Du primat de la vie spirituelle dans l'engagement pour la Légimité. » Ce fut ensuite la démarche jubilaire proprement dite en introduction de laquelle furent bénies bannières et étendards.

Le président de l'UCLF fit la lecture du message de Monseigneur le duc d'Anjou, *de jure* Sa Majesté le roi Louis XX, qui constituait un magnifique encouragement bien propre à stimuler la ferveur des pèlerins.

Le ciel, qui avait été radieux jusqu'à ce moment, s'assombrit



Reliquaire de la Sainte Épine avec certificat autographe de Saint Louis, à la cathédrale du Puy pendant le temps du jubilé 2016.

brusquement et, comme le clergé entonnait la première strophe du *Veni, Creator*, on entendit alors en écho des roulements de tonnerre. Cette menace n'entama pas la confiance des pèlerins et la procession s'ébranla. Elle était alors constituée de quelque 150 personnes de tous âges : depuis les tout-petits – certains en poussette – jusqu'aux têtes chenuës, toutes les générations étaient vraiment représentées à parts égales.

Dès que le dernier pèlerin fut entré dans la chapelle Saint-Alexis, première station du parcours jubilaire, l'orage se déchaîna : tandis que les pèlerins priaient et chantaient avec entrain, on entendait de grosses gouttes de pluie serrées claquer à l'extérieur sur les pavés... Mais lorsque la procession se remit en route et sortit de la chapelle, il ne pleuvait plus du tout et c'est sans aucune gêne qu'elle gravit les rues escarpées et tortueuses jusqu'à la deuxième station : le baptistère Saint-Jean, édifice reconstruit au X^e siècle sur un lieu déjà occupé par un baptistère au IV^e siècle.

Aux pieds de la Vierge Noire

Véritable clin d'œil de la bienveillance divine – ou « clin-Dieu »

–, au moment où les derniers pèlerins entraient dans le baptistère, une nouvelle averse se mit à tomber, moins violente toutefois que la précédente : elle cessera lorsque la procession sortira du baptistère ! Au cours de cette seconde station, les pèlerins furent invités à renouveler les renonciations à Satan et à ses œuvres et à renouveler les promesses de leur baptême. Ensuite, chacun s'avança vers la vasque d'eau bénite pour se signer et recevoir une écharpe blanche rappelant le vêtement baptismal. Au cours de cette cérémonie, la ferveur et l'émotion étaient quasi palpables.

Quittant le baptistère, la procession contourna alors le chevet de la cathédrale pour se présenter à la « porte papale », désignée comme porte sainte, et entrer par elle dans la « cathédrale angélique » : le clergé, les bannières et les étendards formèrent une couronne autour de l'autel de la Vierge Noire. Agenouillés sur le pavé, aux pieds de Notre-Dame du Puy, les pèlerins répondirent avec conviction aux prières prescrites pour l'obtention de l'indulgence plénière.

M. le recteur de la cathédrale (qui a depuis été promu à l'épiscopat), voyant l'importance de notre groupe et réalisant que nous ne pourrions tous entrer dans la « chapelle des reliques », où est exposée pendant le temps du jubilé la Sainte Épine offerte par Saint Louis lui-même au sanctuaire, pria alors M. le chanoine Goupil d'aller chercher le reliquaire pour l'exposer sur le maître-autel. Précisons au passage qu'il s'agit en définitive d'un double reliquaire, puisque, en sus de l'insigne relique d'une Épine détachée de la Sainte Couronne, il renferme aussi l'autographe de Saint Louis attestant de l'authenticité de cette Sainte Épine. À genoux à la sainte table, les pèlerins purent tous, individuellement, vénérer par

un baiser le reliquaire contenant ce précieux souvenir de la Passion de Notre-Seigneur passé par les mains du plus saint de tous nos rois.

Toutes bannières déployées

Puis nous nous rendîmes à la chapelle du Saint-Crucifix, devant la « pierre des fièvres », cette table mégalithique désignée par la Sainte Mère de Dieu elle-même comme lieu de guérison et d'obtention de grâces. Beaucoup de pèlerins, conformément aux anciennes traditions, s'allongèrent sur cette pierre.

Enfin, la procession se reforma et sortit de la cathédrale, toutes bannières déployées : elle avait fière allure, il faut bien le dire ! Nombreux furent les pèlerins isolés ou les simples touristes qui, à ce moment-là, furent impressionnés par la beauté et la ferveur qui se déployaient sous leurs yeux : certains reprenant avec nous les refrains des cantiques, et beaucoup nous « mitraillant » avec leurs appareils photos.

Les pèlerins se rendirent ensuite à l'église Saint-Laurent pour la sainte messe : sainte messe votive de l'Annonciation, selon les privilèges antiques accordés pour le jubilé du Puy. Dans cette église Saint-Laurent, église des dominicains avant la Révolution, se trouvent l'enfeu contenant les entrailles du connétable Bertrand du Guesclin (dont le corps fut embau-



Chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe, édifiée au X^e et XII^e s.

mé au Puy avant d'être acheminé vers Saint-Denys), ainsi que les anciennes sépultures des Polignac ; contre le mur sud, à l'extérieur, le marquis Joseph-Étienne de Surville, l'un des chefs de la chouannerie du Vivarais et du Velay, fut fusillé le 18 octobre 1798. **268 marches et « presque » autant de fidèles**

À l'offertoire de cette messe, une douzaine de personnes prononcèrent leur consécration à la Couronne de France, faisant d'eux des membres pléniers de la Confrérie royale. Comme quelques personnes nous rejoignirent encore pour cette messe, on a pu estimer que l'assistance approchait 200 fidèles.

Nous remercions particulièrement M. le curé de Saint-Laurent, Don Thomas Diradourian, qui a mis son église à notre disposition et a grandement facilité le déploiement de la liturgie latine traditionnelle ; comme il est aussi le recteur du sanctuaire de Saint-Michel d'Aiguilhe, c'est également lui qui a permis que nous terminions cette journée de prière particulièrement dense par l'ascension du rocher au sommet duquel est implantée cette chapelle plus que millénaire.

Gravissant les 268 marches du chemin escarpé aménagé le long de la paroi de ce neck volcanique, nous sommes arrivés jusqu'à ce pur joyau de l'architecture romane dédié à l'archange vainqueur alors que la nuit descendait doucement sur le bassin du Puy. Dans la pénombre bienfaisante du sanctuaire, nous avons chanté et prié pour solliciter le puissant secours de saint Michel, en particulier en lui consacrant l'UCLF ainsi que la Confrérie royale, et en lui confiant tout spécialement Monseigneur le duc d'Anjou et la France.

Au service du Roi

Certains pèlerins ayant dû repartir dès le samedi soir, nous n'étions plus qu'une centaine le dimanche matin 5 juin à nous retrouver pour la sainte messe dominicale, dans la petite église de Ceys-sac, village qui confine à l'agglomération du Puy ; village dominé par les ruines de son château fort ; village dans lequel eut lieu, au III^e siècle, la seconde apparition de la Madone, enjoignant à la Dame de Ceys-sac, gravement malade, d'aller s'étendre sur la « pierre des fièvres ». La messe fut celle de la solennité du Sacré-Cœur de Jésus, immédiatement suivie de la lecture du Vœu de Louis XVI au Sacré-

Cœur, puis d'un Salut au Très Saint-Sacrement au cours duquel furent récité l'acte de réparation prévu par la liturgie et renouvelée notre consécration au Sacré-Cœur.

Le déjeuner qui suivit, dans la salle communale, fournit l'occasion d'échanges amicaux : après ces belles heures d'intense communion des âmes et des cœurs dans la prière, ce fut comme un grand repas de famille avec ses retrouvailles et ses échanges chaleureux.

La conclusion de ce pèlerinage (des plus encourageants et des plus stimulants, tant pour la vie spirituelle que pour l'action proprement politique au service du roi légitime) a été faite par le président du cercle légitimiste du Vivarais, qui a parlé *ex abundantia cordis* pour nous rappeler quelques vérités très réalistes au sujet des enjeux actuels de l'engagement légitimiste. Si le jubilé du Puy ne se reproduira pas avant 141 ans, il semble qu'au cœur de tous les pèlerins de ces 4 et 5 juin soit désormais très vif le désir de se retrouver pour de semblables pèlerinages.

Le président du cercle légitimiste
Abbé-Claude-Allier, du Vivarais

Vœu de consécration à la Couronne de France

« Pour le Roi et la France », leur salut et sanctification

Le « grand pas », si je puis dire, pour le membre plénier, de la Confrérie royale, est bien **le vœu de consécration à la Couronne de France**, qui trône au cœur des armes de la Confrérie royale.

Il est fortement recommandé d'en deviser avec son directeur spirituel avant de le faire, et de s'y préparer par une neuvaine de prières, comme celle qui commença le 26 mai pour ceux qui sont « entrés en Légitimité » le samedi 4 juin au Puy.

Pour ceux qui veulent encore prendre le temps de la réflexion et de la prière, qu'ils sachent qu'ils auront d'autres occasions de faire ce vœu, mais nous y accordons une telle importance que nous désirons qu'il soit fait entre les mains d'un prêtre à l'offertoire du saint-sacrifice de la Messe.

Abbé Louis de Saint-Taurin

Engagements

Outre l'observance des Lois de Dieu, de l'Église et du Royaume, l'état de grâce et la tendance à la sainteté communs à tout fidèle catholique, les engagements particuliers que prend chaque confrère plénier, et auxquels s'unissent les membres associés, sont les suivants :

Pour les membres pléniers "voués" uniquement :

Le vœu d'offrir ses prières et la valeur de ses bonnes actions « *Pro Rege et Francia* », qui est une consécration à la Couronne de France et à son salut, comme « on entrerait en Légitimité ».

Pour les ecclésiastiques et religieux :

L'utilisation pour la Cause de toutes les richesses liturgiques rappelées par l'Appel fondateur [<http://confrerieroyale.blogspot.fr/2015/08/lappel-fondateur.html>] ;

et pour les prêtres (voire tous, en leur for intérieur) : la mention du Roi au Canon et la postcommunion finale pour le Roi (voire juste après la Messe).

Pour tous :

- La récitation du triple angélus quotidien (matin, midi et soir), auquel l'on ajoute l'oraison pour le Roi.
- La sanctification particulière du 25^e jour de chaque mois, jour consacré de la Confrérie (redoubler de prières, travailler plus méticuleusement à sa sanctification, faire un petit pèlerinage ou une visite au Saint-Sacrement ou à un Saint, etc.).
- Une réelle communion de prières et d'amitié spirituelle avec les autres membres, afin de réaliser le plus grand des Commandements, celui de la charité (« *voyez comme ils s'aiment* » disait-on des premiers Chrétiens), et le plus consolant des dogmes, celui de la communion des Saints.
- Le maintien et la restauration des fêtes et traditions françaises, la découverte de l'École française de spiritualité, et toutes les bonnes œuvres qui soutiennent la Cause, l'offrande de sacrifices, de chapelets et de Messes *pro Rege et Francia*, etc.

Pour plus de renseignements :

- **L'Ami de la Religion et du Roi**, bulletin électronique de liaison des membres de la Confrérie royale : <http://l-ami-de-la-religion-et-du-roi.blog4ever.com/>
- **Le Blogue du Maître-Chat Lully**, ou l'esprit vivant de la Légitimité : <http://leblogdumesnil.unblog.fr/>
- **La Confrérie royale** : blogue servant de vitrine à la Confrérie homonyme, et journal en ligne ecclésiastique traitant des domaines historique, liturgique, doctrinal, etc. afin d'alimenter la vie spirituelle et intellectuelle de ses membres, dans la droite fidélité aux principes de la Légitimité : <http://confrerieroyale.blogspot.fr/>

La France doit avoir une armée forte

Nice, une fois encore l'ennemi a frappé très fort. Les médias ont permis aux politiciens de donner leur avis sur la conduite de cette guerre. Qu'en pensent les militaires ou les anciens militaires réunis au sein de l'Association de soutien de l'armée française ? Sans le partager entièrement, nous vous livrons ici leur point de vue exprimé dans la LETTRE ASAF de juillet 2016.

Des réalités qui balaient les idéologies

L'armée, engagée dans l'urgence pour protéger les Français après les attentats de 2015, voit remis en cause, à juste titre, son emploi dans la durée comme force suppléative de la Police et de la Gendarmerie. Elle doit en effet demeurer l'ultime recours de la Nation dans les missions de guerre tant à l'extérieur que sur le territoire national, notamment contre les « métastases françaises » de l'islam radical, dès lors que les forces de sécurité intérieures se trouvent confrontées à un ennemi qui dépasse leurs capacités de « maintien de l'ordre ». Cet ennemi intérieur, souvent de nationalité française, qui a séjourné en Syrie et en Irak, doit être combattu avec la même vigueur qu'à l'étranger. Il constitue, aujourd'hui et quoi qu'écrive notre ministre de la Défense¹, une cinquième colonne meurtrière.

L'opinion publique est maintenant convaincue de la nécessité d'accroître l'effort de Défense pour moderniser et renforcer les capacités de notre armée². La France sait en effet qu'elle ne peut et ne doit pas confier, même partiellement, sa défense à une autre nation tant que la défense européenne demeure une utopie.

Par ailleurs, comment nier qu'une forme de patriotisme qui se développe depuis plusieurs années s'est vigoureusement exprimée en France durant l'Euro de football ?

Il rappelle aux responsables politiques la place centrale qu'occupe la Nation dans le cœur de nos compatriotes, de même que leur attachement très profond aux symboles contribuant à son unité.

Des marées de drapeaux, l'hymne national entonné et repris avec force partout en France ont exprimé la volonté de tout un peuple réuni et affichant sa fierté d'être français, de gagner. Cette image marque aussi le refus de la défaite, la soif de vaincre, la volonté de réussir grâce à l'esprit d'équipe et de camaraderie. « Se sacrifier pour l'équipe de France » illustre bien l'esprit qui animait les « bleus ».

Mais pour donner confiance à un pays et relever avec succès les défis, il faut un capitaine et une stratégie claire fondée sur le courage, la franchise et la détermination. Il faut cesser de dénigrer notre passé et ne pas donner comme exemple aux jeunes Français un homme qui, à 20 ans, avait insulté notre drapeau d'une manière détestable. En persistant sur cette voie, la classe politique se situerait à contretemps des aspirations profondes du peuple français, qui vient de manifester une fois de plus sa capacité de se réunir sur un projet, pour peu qu'il le comprenne et qu'il y ait un chef.

La France doit demeurer souveraine et influente

L'OTAN permet aux États-Unis d'exercer une très forte influence pour interdire la construction d'une véritable puissance européenne indépendante grâce à la garantie de défense que, seuls, ils peuvent donner aux pays euro-

péens et notamment à ceux de l'Est.

À cet égard, reconnaissons que le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, loin d'inciter nos alliés à bâtir une défense européenne, n'a, à ce jour, produit aucun des résultats escomptés. En revanche, cette réintégration contribue à brouiller notre position politique aux yeux du monde et en particulier ceux de la Russie et des pays arabes, qui la confondent avec la politique des États-Unis.

A contrario, les armées constituent pour la France un instrument indispensable à l'influence mondiale qu'elle souhaite avoir. Notre pays reste l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ce que n'est pas l'Allemagne. Il dispose d'une force de dissuasion nucléaire réellement indépendante, ce que n'a pas la Grande-Bretagne.

Par ailleurs, notre pays possède la deuxième zone économique exclusive du monde (11 millions de km²) grâce à ses départements et collectivités d'outre-mer.

En outre, la France a signé des accords de Défense, en particulier avec nombre de ses anciennes colonies africaines ; elle devrait pouvoir les honorer sans avoir recours à l'aide d'alliés européens ou américains, d'autant que ces pays bénéficient d'une aide au développement spécifique et appartiennent à l'espace francophone.

Enfin, la France dispose d'une industrie de Défense couvrant la plupart des secteurs d'intérêt militaire, mais il est clair que, malgré

1 J.-Y. Le Drian, *Qui est notre ennemi ?* Éd. Cerf - mai 2016

2 Sondage réalisé en janvier 2015 par l'IFOP pour la Dicot.

les résultats remarquables qu'elle a enregistrés récemment à l'exportation³, elle doit poursuivre ses efforts pour améliorer ses compétences, ses capacités et préparer l'avenir. Sans budget de la Défense accru, les grands industriels pourraient être tentés de privilégier le secteur civil, de nombreuses PME disparaîtraient et nous perdriions alors notre autonomie technologique, ainsi que l'approvi-

³ Il faut noter que les matériels exportés ont été conçus et développés il y a plus de 20 ans quand la part du PIB consacré à la Défense était près de 2 fois plus important qu'aujourd'hui.

sionnement national de nos armements.

Les exportations permettent non seulement de financer davantage la recherche qui permettra à nos forces de disposer de meilleurs équipements mais aussi d'améliorer notre balance commerciale et de favoriser les partenariats stratégiques avec des pays clefs. De plus, la vitalité de l'industrie de Défense permet de développer des technologies, dont nombre d'entre elles irriguent l'industrie civile, dans des centres de recherche qui sont situés en quasi-totalité sur le territoire national.

En lisant les programmes relatifs à la Défense qui ont été diffusés récemment dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017 (2 % du PIB en 2025 !), on ne peut qu'être stupéfait par la contradiction entre l'ambition affichée et les moyens qui sont prévus d'y être consacrés. À croire que le monde ne change pas et que la situation est satisfaisante ! À ce rythme, nous courons à la catastrophe...

Rédaction de l'ASAF

Source : <http://www.asafrance.fr/>

Rétablir le trône, une priorité

La Révolution française s'est attaquée au trône pour détruire l'autel. Le démon sait fort bien, en effet, que le surnaturel n'existe que s'il est incarné. De plus, comme le surnaturel échappe totalement à son pouvoir, il s'ingénie à saper la nature : il s'ensuit que le surnaturel s'effondre comme un fragile château de cartes.

Peut-être ne prenons-nous pas la peine de nous arrêter suffisamment sur le célèbre adage qui assure que : « Le surnaturel ne détruit pas la nature, mais la couronne. » De fait, nous devons nous pencher avec grand soin sur cette destruction de la nature, caractéristique de notre époque et dernier avatar de la Révolution. La ressemblance trinitaire dans les âmes a fait long feu, il s'agit désormais de détruire l'image de Dieu en l'homme et de réduire ce dernier à l'état de bête conduit uniquement par l'instinct sauvage des plaisirs. Comment pourrions-nous envisager de rétablir l'autel si nous ne rebâtitons point le trône au préalable ?

Monsieur l'abbé Yves Le Roux,
Recteur du séminaire de Winona (USA)
Source www.laportelatine.org

Carnet du Jour

" Information non disponible "

Notes de lecture

Françoise Hildesheimer (Archives nationales, sous la dir.), *Le Parlement de Paris. Logiques politiques et pratiques documentaires XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 2016.

Cet ouvrage rassemble les actes du colloque qui s'est tenu à Paris les 12 et 13 novembre 2013, illustrant les relations conflictuelles qui ont existé depuis la fin du Moyen Âge entre le Parlement de Paris et le roi.

Quelques épisodes plus marquants ont été choisis : la fronde du Parlement en 1648 et le fonctionnement de la Chambre de Saint Louis (Françoise Hildesheimer), la pratique des omissions sous Louis XIV (Madeleine Haehl, université Jean-Moulin Lyon III), l'enregistrement des actes du Parlement de Paris dans les bailliages de son ressort sous Louis XV (Marie Houlemard, université de Picardie), les gazettes clandestines ou « nouvelles à la main » des magistrats sous Louis XV, les conseillers privés de leur office en 1757 par Véronique de Becdelièvre (Bibliothèque nationale de France), l'assemblée des chambres sous Louis XVI par Julien Niger (université Paris IV Sorbonne). Un exemple en province est traité avec le duc de Fitz-James, représentant du roi en Languedoc et le conflit violent qui l'opposa au parlement de Toulouse en 1763-64 (Simon Surreaux, université Paris-Sorbonne).

Complété par la publication de pièces justificatives, l'ouvrage se termine par l'histoire des archives du Parlement sous la Révolution. En effet, tous les auteurs cités, rompus à la recherche archivistique, se sont attachés à mettre en valeur des sources peu connues ou inédites (grâce à de récentes acquisitions) et à pointer les lacunes de la documentation qui rendent toujours l'historien prudent dans ses conclusions. C'est une vision détaillée du fonctionnement des institutions et des frondes parlementaires croissantes qui nous est offerte jusqu'à la Révolution.

Marie-Paule Renaud

Evelyn Farr, *Marie-Antoinette et le comte de Fersen. La correspondance secrète*, Paris, L'Archipel, 2016

L'auteur présente l'état de la documentation sur ce sujet « sensible » : il ne reste que huit lettres de la reine à Fersen, déposées aux Archives nationales suédoises par les descendants de Fersen, toutes datées de 1792 et écrites par son secrétaire, François Goguelat. Les Archives nationales de France achetèrent à ces mêmes descendants, en 1982, d'autres lettres écrites par Fersen.

Cela fait peu et l'auteur s'appuie sur un registre des lettres envoyées, que Fersen tenait au jour le jour : six lettres à la reine entre 1783 et 1789, chiffrées à partir de 1787. Cela fait toujours peu. Mais Fersen a noté dans son registre un grand nombre de lettres adressées à une certaine « Joséphine » qui n'a pas été identifiée, mais que Mme Farr estime (sur des bases bien faibles) être la reine. Son imagination s'envole alors et nous fait croire à un amour passionné, jetant le doute sur le véritable père des enfants royaux.

Ces calomnies ne sont pas nouvelles puisqu'elles ont été répandues dès la naissance de Mme Royale en 1774 (Gérard Hupin, *Marie-Antoinette, victime de la subversion*, Nouvelles Éditions latines, 1972).

Marie-Paule Renaud

Activités 2016

Activités nationales

24 et 25 septembre : 104^e Pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne-d'Auray

Activités interprovinciales ou fédérales

Communiqué du cercle Saint-Mateme (Alsace)

À l'occasion de l'intronisation de la princesse Marie Marguerite comme Dame grand-croix d'honneur et de dévotion dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, notre ancien président, M. l'abbé Florian Gaussin, séminariste de l'Institut du Bon-Pasteur, a eu la joie d'échanger avec le prince qui lui a confié avoir pris connaissance des activités de notre cercle.

Que cela nous conforte dans notre combat pour le rétablissement du Trône et de l'Autel !

(N.D.L.R. Avant d'entrer au séminaire, l'abbé Florian Gaussin a été le fondateur et le premier président du cercle légitimiste d'Alsace)



104^e pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray Samedi 24 et dimanche 25 septembre

Programme du samedi 24 :

- 14 h 00 : Accueil à la fontaine (près de la Scala Santa) à Sainte-Anne-d'Auray,
- 14 h 30 : Marche des pèlerins (volontaires), environ 8 km,
- 14 h 30 : Circuit automobile pour les non-marcheurs : « Visite guidée des chapelles des XVI^e et XVII^e siècles du pays de Brec'h »
- 18 h 00 Chapelet devant la fontaine
- 19 h 30 Buffet à l'« Abri du pèlerin » (près de la basilique)

Programme du dimanche 25 :

- À la chapelle du Champ-des-Martyrs (Brec'h)
 - 9 h 30 : Confessions – chapelet,
 - 10 h 00 Messe,
Renouvellement de la consécration de l'UCLF au Sacré-Cœur
- Au monument du comte de Chambord
 - 12 h 00 Dépôt de gerbes
Allocution du président de l'UCLF
Chants
- Dans la salle polyvalente de Sainte-Anne-d'Auray (Espace Camborne, rue du Parc)
 - 12 h 30 Repas
 - 15 h 00 Conférence : « Les chrétiens face à l'islam », par Jean-Yves Nerriec
- Après-midi : stands
 - 17 h 30 Conclusion de la journée

Inscription au buffet du samedi soir : 13 €
Inscription au déjeuner et à la conférence du dimanche : 28 €
Inscription et conférence seule : 10 € (gratuit pour les enfants)

Dès à présent, réservez ces deux jours pour participer à ce pèlerinage, monument de la fidélité à l'alliance du Trône et de l'Autel.

Renseignements et inscriptions :

Fédération bretonne légitimiste (FBL) : 2, rue de Coëtquen, Saint-Solen, 22100 Lanvallay ;
Tél. 06 75 26 57 65 ; bretagne.legitimiste@orange.fr

Vous pouvez retrouver le programme et le bulletin d'inscription sur les sites <http://www.uclf.org/> et <http://www.royalistesbretons.fr/>

Université Saint-Louis (du 18 au 22 juillet)

Venez en aide à nos bienfaitrices

Depuis plusieurs années déjà, l'université d'été de l'UCLF est accueillie dans le cadre magnifique du château de la Rivière (58220 Couloutre) par les Dominicaines enseignantes de Fanjeaux qui y ont ouvert l'école *Notre-Dame de la Sainte Espérance*

En signe de reconnaissance, nous invitons tous nos lecteurs à leur venir en aide.

L'école de Couloutre peut recevoir des dons et, en échange, délivrer des reçus fiscaux.

Les chèques libellés au nom de : **Notre-Dame de la Sainte Espérance**
sont à adresser à UCLF, 144 rue des Professeurs Pellé 35700 Rennes

Nos sites Internet

UCLF <http://www.uclf.org>

Viveleroy <http://www.viveleroy.fr>

Le forum du Royaume de France <http://royaume-de-france.clicforum.com/index.php>

Page facebook UCLF <https://fr-fr.facebook.com/uclf.org>

Sommaire

<i>Message de Louis XX aux pèlerins légitimisés du Puy-en-Velay.....</i>	<i>p. 1</i>
<i>Déclaration de Mgr le duc d'Anjou à la collégiale de Poissy</i>	<i>p. 2</i>
<i>Irak-Syrie : Préparation d'une nouvelle génération der djihadistes</i>	<i>p. 3</i>
<i>Quand le cardinal Biffi parlait de l'immigration</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les « Lumières » à l'épreuve du réel II</i>	<i>p. 10</i>
<i>L'essence même de la Révolution</i>	<i>p. 13</i>
<i>Consécration de la Confrérie royale et de l'UCLF à saint Michel</i>	<i>p. 15</i>
<i>Cela s'est passé au Puy</i>	<i>p. 16</i>
<i>Vœu de consécration à la couronne de France</i>	<i>p. 18</i>
<i>La France doit avoir une armée forte</i>	<i>p. 20</i>
<i>Rétablir le trône, une priorité</i>	<i>p. 21</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p. 21</i>
<i>Notes de lecture</i>	<i>p. 22</i>
<i>Activités 2016</i>	<i>p. 22</i>
<i>Venez en aide à nos bienfaitrices</i>	<i>p. 242</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de La Gazette Royale de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
144, rue des Professeurs Pellé
35700 RENNES
Tél. 09 71 31 10 40

Abonnement normal..... 15,00 €
Abonnement électronique ... 10,00 €
Abonnement étranger 17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Directeur de la publication : Pierre Bodin - Courriel : uclf@orange.fr